

Référence : C.N.573.2013.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

ARGENTINE : DÉSIGNATION DE CONCILIEURS EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE
V ET DÉSIGNATION D'ARBITRES EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE VII DE LA
CONVENTION¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire,
communiquant :

L'action susmentionnée a été effectuée le 4 septembre 2013.

(Original : anglais et espagnol)

Ambassadeur Horacio Adolfo Basabe

Professeur Marcelo Gustavo Kohen

Ministre Holger Federico Martinsen

Le 16 septembre 2013



¹ Voir notification dépositaire C.N.425.1995-TREATIES-9/9 du 8 février 1996
(Ratification : Argentine).